

ORDRE DU JOUR

OJ n°1 : Installation des conseillers communautaires titulaires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

OJ n°2 : Election du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

OJ n°3 : Charte de l'élu local.

OJ n°4 : Adoption du vote électronique pour les opérations électorales et le vote des délibérations présentées en conseil communautaire et en conseil permanent.

OJ n°5 : Dématérialisation des convocations et des dossiers préparatoires des instances délibérantes et d'instruction de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

OJ n°6 : Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

OJ n°7 : Adoption du pacte de gouvernance.

OJ N°8 : Fixation du nombre de vice-présidents et composition du Bureau dénommé Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération.

OJ n°9 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour en vue de l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ».

OJ n°10 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat mixte BIL TA GARBI en vue de l'exercice de la compétence traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

OJ n°11 : Approbation des statuts du Syndicat mixte BIL TA GARBI.